

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/03/21
N° 08

DATE DE CONVOCATION :

16 MARS 2023

DATE D’AFFICHAGE :

16 MARS 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Sylvie HÉRON, Julie HEUZARD, Karine NÉEL, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Martine MALASSIGNÉ donne procuration à Christelle DEROYE
Alain GALLET donne procuration à Jean COCHIN
Philippe GAGNOT donne procuration à Guillaume TERTEREAU
Laëtitia ROSSI donne procuration à Anaïs BOUCHER
Lucas JUIGNÉ
Magali LOUAZÉ

Secrétaire : Bruno TISON

OBJET : Approbation du Budget Primitif – Commune – Année 2023

Vu la délibération n° 2023/02/07 - n° 13 du 7 février 2023 portant approbation du Compte de gestion 2022

Vu la délibération n° 2023/02/07 – n° 06 du 7 février 2023 portant approbation du Compte Administratif 2022,

Vu la délibération n° 2023/02/07 – n° 07 du 7 février 2023 portant approbation de l’affectation des résultats 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget primitif (*par chapitres et par opérations*) présenté et équilibré de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés	5 643 223,34€	2 763 505,00€
Restes à réaliser	0€	0€
Résultat de fonctionnement reporté	0€	2 879 718,34€
Total de la section de fonctionnement	5 643 223,34€	5 643 223,34€

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés	4 014 542,58€	2 802 323,34€
Restes à réaliser	154 864,29€	1 020 569,70€
Solde d'exécution reporté	0€	346 513,83€
Total de la section d'investissement	4 169 406,87€	4 169 406,87€

TOTAL BUDGET	Dépenses	Recettes
	9 812 630,21€	9 812 630,21€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif Commune (*par chapitres et par opérations*) présenté et équilibré de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 5 643 223,34 €
- Recettes : 5 643 223,34 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 4 169 406,87 €
- Recettes : 4 169 406,87 €

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le vingt-et-un mars deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire de Marolles-les-Braults,